

POLITIQUE, LITTÉRATURE, INDUSTRIE, COMMERCE.

L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis.

JOURNAL D'ANNONCES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

ON S'ABONNE A SAUMUR,  
Au bureau, place du Marché-Noir, et chez  
MM. GAULTIER, JAVAUD, MILON, et M<sup>lre</sup>  
NIVERLET, libraires;  
A PARIS,  
Office de Publicité Départementale (Isid.  
FONTAINE), rue de Trévise, 22, et à l'Agence  
des Feuilles Politiques, Correspondance gé-  
nérale (HAVAS), 3, rue J.-J. Rousseau.

Gare de Saumur (Service d'hiver, 5 novembre.)

Départs de Saumur pour Nantes.

7 heures 39 minut. soir, Omnibus.  
3 — 43 — — Express.  
3 — 19 — — matin, Poste.  
8 — 52 — — Omnibus.

Départ de Saumur pour Angers.

12 heures 50 minutes soir, Omnibus.

Départs de Saumur pour Paris.

9 heures 44 minut. mat. Express.  
11 — 42 — — matin, Omnibus.  
6 — 11 — — soir, Omnibus.  
9 — 20 — — Poste.

Départ de Saumur pour Tours.

2 heures 47 minut. matin, March.-Mixte.  
7 — 42 minut. matin, Omnibus.

PRIX DES ABONNEMENTS.

Un an, Saumur, 18 f. » Poste, 24 f. »  
Six mois, — 10 » — 13 »  
Trois mois, — 5 25 — 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception  
d'un avis contraire. — Les abonnements de-  
mandés, acceptés, ou continués, sans indi-  
cation de temps ou de termes seront comptés  
de droit pour une année.

CHRONIQUE POLITIQUE.

Les nouvelles d'Italie nous apportent l'annonce d'une proclamation du roi Victor-Emmanuel aux peuples de Sicile; elle est datée de Palerme. Le roi rappelle qu'un de ses aïeux a régné en Sicile, l'élection de 1848 en faveur du duc de Gênes et le vote actuel. Il promet d'ailleurs des institutions libérales et invite à la concorde et à l'union.

Une partie de la flotte anglaise, dit un autre télégramme, a suivi le roi à Palerme; cette circonstance produit une certaine sensation.

De Gaëte, le télégraphe dément le bruit de la maladie du roi; c'est ce que nous avons fait nous-mêmes il y a déjà longtemps.

Enfin un dernier télégramme de Vienne vient confirmer les nombreux démentis que nous ne nous sommes point lassés de donner aux bruits ridicules de négociations relatives à la cession de la Vénétie.

Tels sont les faits que nous apprenons aujourd'hui. Quant aux appréciations et aux nouvelles générales arrivées à Paris par les diverses correspondances, elles sont de nature à démontrer à quel degré d'anarchie on en est arrivé dans ce malheureux pays.

Nous mentionnons d'abord un ordre du jour du général Casella, ministre de la guerre de François II. Nous nous bornerons à faire remarquer que le langage du ministre confirme d'une manière authentique ce que l'on sait de la résolution du roi de se défendre jusqu'à la dernière extrémité.

La correspondance des *Debats*, qui a publié ce document, donne sur la situation des assiégeants et des assiégés des détails qui ne sauraient être suspects, venant d'une telle source, et qui présentent les choses à un point de vue bien différent de celui où se placent chaque jour le *Siècle*, l'*Opinion nationale* et autres.

Voici comment s'exprime ce correspondant :

« C'est un singulier siège que celui de Gaëte. Les Piémontais continuent à ne pas tirer. On assure même, mais les renseignements sont plus ou moins

certain, que leurs forces ne sont pas considérables, et que la majeure partie de leur armée a été détachée pour aller combattre les insurrections qui éclatent dans les provinces. L'ennemi travaille cependant; on le voit agir derrière les parapets. Les convois passent et repassent à de grandes distances de la place.

» Toujours est-il que les batteries ne sont pas établies, autrement elle se feraient entendre. J'ai oui parler des canons Armstrong qui auraient été apportés d'Angleterre; nous verrons bien si le Piémont s'est réellement procuré ces ustensiles de guerre. Il ne paraît pas cependant que les bâtiments sardes se donnent beaucoup de mouvement.

» Du côté des Napolitains on est moins silencieux; les batteries de la Reine, Philipstadt et autres lancent assez fréquemment des grenades et des bombes; on prend le temps de viser, et ordinairement les projectiles atteignent leur but. Il ne se passe point de jour que l'ennemi ne transporte un certain nombre de blessés. Avant-hier les boulets napolitains arrêtaient un de ses convois. Il y a trois jours, un poste piémontais s'étant installé sur un petit pont où passe la route de Mola, la batterie de la porte de terre lâcha une demi-douzaine de boulets, et aussitôt on vit les soldats piémontais se retirer. »

Dans une autre de ses correspondances, le même journal laisse dire qu'on espère qu'avant un mois Gaëte aura succombé.

Cet espoir nous semble un peu hasardé, si le siège continue comme il va maintenant. (Pays.)

La garde nationale de Naples, dit une dépêche de cette capitale du 1<sup>er</sup> décembre, a dissipé les derniers attroupements; la ville est calme, mais les troupes sont consignées. Le chemin de fer est interdit par suite de désordres commis par les volontaires dans leur caserne.

M. de Villamarina est chargé des affaires étrangères.

Gaëte, 1<sup>er</sup>. — Il résulte d'un rapport publié par le général Bosco, qui a dirigé, le 29, une reconnaissance dans la vallée d'Astralina, qu'il n'a trou-

vé aucun ouvrage construit par les assiégeants. Une correspondance affirme que 21 mille Napolitains sont dans et autour de la place. Une partie doivent être renvoyés.

On dément l'accident qui, d'après le *Times*, serait arrivé au roi. — Havas.

On écrit de Marseille, samedi au soir, 1<sup>er</sup> décembre, au *Messenger du Midi* :

Le paquebot le *Pausilippe*, venant d'Italie, nous a apporté aujourd'hui des nouvelles de Gaëte, du 27 novembre.

Le ministre de la guerre Casella a publié un ordre du jour aux soldats de François II pour leur rappeler qu'ils sont décorés pour le moment de la médaille, mais que le siège de Gaëte leur fournira l'occasion d'acquiescer d'autres mérites.

Le siège de Gaëte continue, mais les Piémontais ne tirent pas. Ils travaillent derrière les parapets. Les batteries ne sont pas encore établies. On parle de canons Armstrong venus d'Angleterre.

Les batteries napolitaines lancent assez souvent des grenades et des bombes.

On parlait de sorties prochaines de la garnison de la place. Le général Bosco sera à la tête de ces mouvements.

Les bersaglieri faits prisonniers dans le combat du 12 novembre ont été rendus. Cinq aumôniers et quatre chirurgiens pris à Capoue ont été donnés en échange.

Une lettre dit qu'il est faux que l'on ait découvert un complot contre la vie de François II.

Les nouvelles de Rome du 1<sup>er</sup> annoncent que, par suite de la surprise d'Acquapendente par la bande de Masi, M<sup>r</sup> de Mérode a dirigé sept cents hommes, dont deux cents zouaves, sur la province de Viterbe. Masi parcourt la même province. Le général de Goyon a fait réoccuper Acquapendente et Baobria par les Français. — Havas.

Nous avons déjà parlé des efforts considérables faits par le gouvernement anglais en vue d'ajouter à

FEUILLETON

LES COUREURS D'AVENTURES.

L'AVENTURIER.

(Suite.)

A l'heure désignée, la mendiante parut :  
— Il me faut vingt-cinq louis en or pour demain au matin, lui dis-je impérieusement.

— Mais, Monsieur, y pensez-vous ? s'écria-t-elle.

— Pas de raisons; je vous connais, je suis sûr que vous les avez....

— Une pauvre mendiante comme moi, balbutia-t-elle.

— Vous en recevrez trente lorsqu'on nous paiera nos avances.

— Trente, c'est bien peu, murmura-t-elle en hochant la tête.

— Ah ! ah ! m'écriai-je triomphant, vous les avez donc !...

— Moi, seigneur Jésus ! je n'ai rien, pour le sûr; je dis seulement que si on prêtait dans ce temps-ci, un temps de misère comme on n'en a jamais vu de pareil, il faudrait bien au moins promettre cinquante louis à ceux-là qui...

— Ah çà ! vieille du diable, repris je avec emporte-

ment, ne nous assommez pas de sottises raisons. Depuis vingt ans vous recelez les vols commis dans les ports; vous vivez de rapines, d'infamies, de rapports avec les forçats et les voleurs. — Silence ! — J'en suis sûr !... mais j'ai besoin d'or, et vous m'en procurerez... Je suis maître de vous, damnée coquine ! ne cherchez pas à m'en imposer.

La vieille se troubla :

— En vérité ! mon capitaine, vous avez bien mauvaise opinion d'une malheureuse commissionnaire qui gagne son pain à servir le pauvre monde. Il faut bien faire ce qu'on peut pour vivre, en un temps où la marine n'est pas payée, et où je ne reçois pas même ma pension de veuve, ni la *délègue* de mon fils qui est cambusier sur le vaisseau l'*Océan*... Sans des connaissances honnêtes que j'ai faites autrefois, mon capitaine, poursuivit-elle, je serais bien sûr obligée de dire : Là où il n'y a rien, la République perd ses droits.

— Pas tant de bavardages, bonne femme; vous aurez les vingt-cinq louis demain à huit heures du matin, et les apporterez ici.

Nous entrâmes en négociations; elle finit par exiger un billet contresigné de mon ami et légalisé par l'autorité administrative, afin de rentrer dans la somme par retenues sur notre solde, si nous venions à partir. Je le fis de mille francs, non sans avoir très-longtemps marchandé. Elle répondit de tout, et j'acquis ainsi la preuve

incontestable qu'elle n'était pas neuve dans ces sortes d'affaires.

La caste dont elle faisait partie m'était connue de réputation; j'étais persuadé que la ménagère d'un forçat devait être en relations suivies avec la foule des obscurs usuriers qui s'engraissent de la disette publique, et que les officiers, mes contemporains, fréquentaient à cette époque plus qu'on ne l'admet généralement. Mon assurance imperturbable m'avait fait paraître beaucoup mieux instruit que je ne l'étais en effet; Frédéric était dans l'admiration.

Le lendemain, à midi, les vingt-cinq louis passaient entre les mains de Rodolphe.

— La somme que je vous emprunte vous sera rendue avant un an, dit-il; mais j'oubliais ! Vous vous l'êtes procurée à un taux exorbitant, sans doute, peu m'importe; je ne pouvais agir à moins, ne me déguisez rien, de grâce.

J'expliquai les ressorts dont je m'étais servi et avouai l'usure de la vieille.

— Très-bien ! reprit-il, c'est mille francs que je vous dois. J'avais bien pensé à cette femme; mais je craignais d'être dénoncé par elle, ou bien arrêté par un de ses compagnons d'industrie au moment même de mon évasion. Je ne pouvais d'ailleurs lui offrir les garanties que vous donnez; il est douteux qu'elle se fût hasardée à me prêter une somme si considérable. Vous pouviez seuls



ses moyens de défense à Malte et dans les îles Ioniennes.

Nous apprenons aujourd'hui que les forces navales de Malte et de Corfou sont notablement augmentées et que les ouvrages de ces deux places reçoivent un surcroît d'armement.

Il nous paraît probable que ces mesures rentrent dans l'ordre de mesures déjà décrétées par le parlement anglais pour la défense des côtes. (Pays.)

On apprend par une dépêche de Cattaro, du 4 décembre, que le prince de Monténégro a réuni sa garde et lui a annoncé que peut-être elle aurait bientôt l'occasion de montrer son courage et de consolider l'avenir du Monténégro. — Havas.

#### Correspondance particulière.

Paris, 3 décembre 1860.

Vous avez appris que le firman approuvant l'emprunt ottoman a été remis par l'ambassadeur à M. Mirès, représentant les contractants de cet emprunt; maintenant que cette affaire est définitivement conclue, on s'entretient des parties qui y sont intéressées, on cite d'abord la Banque de Turquie, à Londres, qui sera chargée d'une partie de l'emprunt; une seconde portion a été réservée à la Hollande et à la Belgique, une autre partie à l'Allemagne, et un solde d'environ 60 millions est attribué aux capitalistes français; ce qui réduit ainsi le chiffre, pour le marché français, c'est que les banquiers, à Constantinople, demandent une très-forte part.

Le comité international, formé pour représenter, à Constantinople, les souscripteurs de l'emprunt, est déjà formé, les dernières nouvelles de Constantinople citaient les noms suivants: M. le marquis de Plœuc, inspecteur des finances françaises, en mission et chargé auprès du gouvernement ottoman de rédiger les budgets; David Glaviny, le plus important banquier de l'Orient; M. Hanson, banquier à Constantinople, père du régent de la Banque d'Angleterre; M. Artaud, de la maison Artaud, Court et C<sup>ie</sup>, de Constantinople.

On ne cite pas encore les noms des membres du comité résidant à Paris et à Londres, attendu qu'ils sont soumis à l'approbation du sultan.

Ce comité est le premier qui ait été formé pour représenter les capitalistes intéressés dans les emprunts et c'est une intervention heureuse pour le gouvernement ottoman, comme pour les porteurs de titres, car il résultera de ce contact avec les capitalistes de l'Europe, une amélioration sensible qui exercera une influence prépondérante sur les destinées futures du grand empire d'Orient. — Correspondance Havas.

#### FAITS DIVERS.

On lit dans le *Moniteur*:

On nous écrit d'Angleterre que le voyage de l'Impératrice, entrepris dans le seul but d'améliorer sa santé, devient, malgré toutes les précautions de Sa Majesté pour garder l'incognito, une ovation véritable.

En Ecosse, partout où elle a été reconnue, les villes se sont empressées de lui faire des adresses; les grands seigneurs du pays sont venus à sa rencontre et se sont empressés de lui faire les honneurs de leurs admirables habitations.

faire un pareil sacrifice. Recevez l'assurance de ma reconnaissance éternelle.

Il brisa sur ce sujet après un salut expressif, et, entr'ouvrant son rideau:

— Le vent est bon, grâce à Dieu! s'écria-t-il; aujourd'hui même je serai hors d'atteinte. Du cours d'Ajot vous pourrez voir sortir la goëlette qui m'emportera; je serai sous voiles à deux heures.

Nous nous rendîmes sur le bord de la mer et vîmes bientôt un léger bâtiment sortir du port et appareiller.

Il n'était pas encore dans le goulet que trois coups de canon tirés sur les remparts apprirent à la population qu'un forçat venait de s'évader du bagne.

#### CHAPITRE III. — AUTRE VERSION DUE A UN COMMISSAIRE DE MARINE.

Les trois coups de canon qu'on tire des remparts d'une place maritime, lorsqu'un forçat s'est évadé, mettent la population en rumeur; les ouvriers de l'arsenal, les habitants de la ville, la gendarmerie et les paysans des environs cherchent activement le galérien, pour la capture duquel est accordée une prime plus ou moins forte, suivant qu'il a été pris dans l'intérieur du port; *intrâ* ou *extrâ muros*.

Le costume rarement convenable du fugitif, son an-

Le 28 novembre, l'Impératrice a fait une visite à sa cousine la princesse Marie au château d'Hamilton.

À Stirling, à Glasgow, les volontaires se sont mis sous les armes et ont fait entendre des hourras pour l'Empereur et l'Impératrice.

À Preston et à Manchester, l'accueil fait à l'Impératrice a été d'autant plus significatif que Sa Majesté n'était pas attendue. Dans la grande cité manufacturière de Manchester, la réception a pris un caractère tout particulier d'enthousiasme. *Vive la France! vive la paix!* tel était le cri général sur le passage de Sa Majesté.

Le 3 décembre, l'Impératrice se propose d'aller faire une visite à la reine au château de Windsor.

Ces manifestations sympathiques de la nation anglaise ne peuvent que resserrer les liens des deux peuples; elles prouvent d'une manière évidente combien le bon sens des masses a su faire justice des attaques violentes et irréfléchies dont une certaine partie de la presse n'avait pas craint de se faire l'organe.

— Un décret impérial du 3 décembre confère à M. Baroche, président du conseil d'Etat, le titre de ministre sans portefeuille.

On sait qu'il en avait déjà le rang, et l'on se rappelle avec quelle efficacité et quel éclat il en a rempli les fonctions.

— M. le comte de Persigny a dû prendre, le 5 décembre, possession de son nouveau poste.

— M. Billaut, en quittant le ministère de l'intérieur, a reçu la visite des différents chefs de service, qui ont voulu se rendre en corps auprès de Son Excellence pour lui faire leurs adieux.

S. Exc. laisse dans le ministère qu'elle a occupé deux fois des souvenirs et des sympathies qui répondent à l'estime de l'opinion et à la confiance dont l'Empereur vient de lui donner un nouveau témoignage en l'appelant à une mission digne de tout son talent.

Nous empruntons au journal la *Presse* l'intéressante statistique suivante sur les chemins de fer français:

Depuis dix ans, de grands progrès ont été réalisés dans les chemins de fer. On en aura une idée lorsque l'on saura que la longueur exploitée en 1850 n'était que de 3,544 kilomètres, et que de 1852 à 1860 l'accroissement de la longueur du réseau exploité a été en moyenne de 700 kilomètres par année.

Les chemins de fer exécutés occupent aujourd'hui une superficie de plus de 30 mille hectares; plus de 300 millions ont été consacrés aux expropriations.

Les passages de routes et de chemins sont au nombre de 11,500, dont 5,500 à niveau, 4,000 sous rails, et 2,000 sur rails.

Il y a encore de nombreux ouvrages d'art destinés à l'écoulement des eaux, tels que aqueducs, ponceaux et ponts de moins de 20 mètres d'ouverture. Les grands ponts sur cours d'eau ont ensemble un débouché de plus de 30 kilomètres.

Les grands viaducs, réunis, ont une longueur de 20 kilomètres.

Les tunnels forment une longueur de 100 kilomètres.

Sur 9,076 kil. exploités au commencement de 1860, la longueur des lignes à une seule voie est tout au plus de 3,600 kil.

Les voies de garage et de service, les plaques tournantes, les aiguilles et croisements, de voie peuvent être évalués comme dépense à 1 milliard, et à 1 milliard 700 mille tonnes la quantité de fer et fonte employés. On porte à 1 milliard 700 mille stères cubes les bois employés pour traverses et supports.

Outre les maisons des gardes et les grâtes établies pour la surveillance de la voie, l'exploitation a nécessité la construction de nombreux bâtiments, dont l'importance est considérable.

On compte douze stations tout à fait hors classe: ce sont celles de Paris, de Lyon, de Marseille, de Bordeaux, etc.

Il y a 130 stations de 1<sup>re</sup> classe, comprenant les bifurcations, les extrémités des lignes et les gares des chefs-lieux ou des villes importantes traversées.

Restent 1,058 gares complémentaires, qui se divisent en deux classes, dont 260 pour la seconde et 858 pour la troisième.

Les stations importantes comportent:

Les bâtiments pour la gare des voyageurs avec annexes et dépendances, tels que abris divers, cours, barrières, etc., etc.;

Les bâtiments pour la gare des marchandises, hangars et quais pour le chargement et le déchargement, rampes d'accès, grues, bascules, bureaux, etc.;

Les constructions destinées à alimenter les machines d'eau, les conduites, réservoirs, grues et machines fixes;

Les bâtiments de dépôts, combustibles et appareils, remises pour locomotives, remises pour wagons et matériel d'exploitation;

Des ateliers d'entretien et de réparations, et de grands ateliers de construction; leur outillage et les machines fixes;

Enfin, les bâtiments destinés au service de l'octroi et des douanes, aux bureaux des compagnies et aux remises pour les voitures et écuries pour les chevaux.

Le matériel roulant est considérable; il se compose de 3,000 locomotives et tenders, de 7,000 voitures à voyageurs, et de 60,000 wagons divers.

La longueur des voies de fer concédées était en 1850 d'environ 4,000 kilomètres, représentant une dépense de plus d'un milliard et demi. L'Etat avait contribué pour sa part à 420 millions.

Le nombre des départements traversés était d'environ cinquante et celui des chefs-lieux desservis d'environ quarante seulement. Seize ports communiquaient avec les chemins de fer, qui touchaient sur quatre points seulement aux Etats limitrophes: Tourcoing, Blanc-Misseron, Forbach et Bâle.

La longueur totale des chemins de fer concédés au 1<sup>er</sup> janvier 1860 était de 16,352 kilomètres, représentant une dépense d'environ 7 milliards, à raison de 425,000 fr. par kilomètre. Dans cette dépense, l'Etat participe pour environ le septième.

Les dépenses faites jusqu'à cette époque s'élevaient à 4 milliards 350 millions, dont 750 millions fournis par l'Etat.

Lorsque tout le réseau sera terminé, tous les départements seront traversés et tous les chefs-lieux desservis, à deux exceptions près, Mende et Digne.

Les principaux ports seront en communication avec les voies ferrées, et on abordera les Etats limitrophes par vingt points différents. La Belgique par sept; les Etats allemands par cinq, la Suisse par quatre, l'Italie par trois et l'Espagne par un.

neau qu'il n'a pas toujours eu le temps de limer, la coupe de ses cheveux surtout, facilitent les perquisitions. Obligé de se cacher durant le jour, sans relations au dehors, sans asile le plus souvent, il ne manque guère d'être pris et ramené.

Frédéric était plongé dans une affreuse incertitude sur le sort de Bardan; nous n'avions plus d'autre pensée. Le malheureux ne nous avait pas expliqué les moyens dont il comptait faire usage, nous n'osions prendre aucun renseignement, de crainte de nous compromettre. Rien ne nous prouvait qu'il fût à bord de la goëlette que nous avions vu appareiller; nous redoutions, du reste, qu'elle eût été visitée par quelque garde-côte, comme il arrive souvent quand les trois coups de canon ont donné l'éveil.

Enfin, nous reçûmes une lettre grasse et vieille en apparence; elle ne portait point de date, l'écriture ne ressemblait en rien à celle de la première; elle était aussi adressée à Frédéric Dormont; il l'ouvrit et lut:

« Recevez mes remerciements, Messieurs, et soyez sans inquiétudes sur mon compte. Tout est pour le mieux, la brise favorable, le ciel clair et l'horizon large. Veuillez témoigner à votre ami ma gratitude pour la part qu'il a prise dans une affaire délicate, mais que j'ai menée à bonne fin, grâce à Dieu et à votre obligeante interven-

tion. Je cherche l'occasion de vous prouver à tous deux que vous n'avez pas rendu service à un ingrat.

» Votre compagnon d'études, R. DES MOLLEUX. »

L'ambiguïté et la signature de cette lettre ne nous laissèrent aucun doute sur son origine; il était évident que, pour notre sûreté même, Rodolphe ne pouvait s'exprimer plus clairement; elle nous délivrait du cauchemar qui nous oppressait; nous célébrâmes l'heureuse évocation du forçat par un accès de notre belle humeur et un bol de punch sans sucre.

Le sucre était déjà une rareté que la guerre maritime mettait au-dessus de nos ressources, et la betterave n'existait encore qu'à l'état de modeste légume.

Bref, l'amertume de notre punch fournit le texte d'une violente diatribe contre les Anglais; c'était de l'actualité. Une demi-douzaine de camarades avaient été invités à venir vider notre écuelle d'eau-de-vie brûlée; ils ne se firent pas faute de malédictions contre Albion et ses croiseurs. On parla beaucoup de la guerre, on but au succès de nos armes, au rétablissement du commerce et au prompt règlement des comptes de la marine, ce qui intéressait particulièrement chacun de nous.

Ce dernier vœu, du moins, fut réalisé peu de temps après: Frédéric et moi reçûmes enfin l'ordre d'embarquement commun que nous désirions. Nos avances nous



La longueur des chemins de fer livrés à la circulation au 1<sup>er</sup> janvier 1860 était de 9,076 kilomètres. Soixante-quatorze départements étaient traversés et soixante-cinq des chefs-lieux desservis.

Trente-trois ports ont des chemins de fer; les principaux sont: Boulogne, Calais, Dunkerque, Dieppe, Fécamp, Rouen, le Havre, Caen, Cherbourg, Nantes, Saint-Nazaire, La Rochelle, Bochefort, Bordeaux, Bayonne, Cette, Toulon et Marseille.

Les deux lignes qui doivent traverser la Bretagne dans toute sa longueur avancent rapidement vers Brest et Lorient.

Le nombre de kilomètres parcourus en 1851 était de 860 millions; en 1859, il a été de 2 milliards 650,000 kilomètres.

Le mouvement des voyageurs dans l'espace de neuf années a donc plus que triplé. Ajoutons qu'il a décollé, en égard à ce qu'il était en 1840, c'est-à-dire avant l'établissement des longues voies ferrées.

En 1851, le mouvement total des marchandises était de 393 millions de tonnes, transportées à un kilomètre, et le poids des marchandises de 4 milliards 600 mille tonnes.

En 1859, le mouvement total a été de 2 milliards 750 mille tonnes transportées à un kilomètre, et le poids des marchandises de plus de 20 millions de tonnes.

Le tarif moyen perçu par tonne et par kilomètre, qui, en 1851, dépassait 10 centimes, ne s'est pas élevé au-dessus de 7 centimes en 1859.

Constatons, en passant, que si les expéditeurs eussent eu à payer le même prix moyen qu'en 1851, ils auraient dépensé plus de 80 millions au-delà de la somme payée selon le nouveau tarif. Si la même masse de marchandise eût été transportée par le roulage ordinaire, le transport eût coûté plus de 350 millions en sus.

Enfin, en 1851, les dépenses d'exploitation des chemins de fer s'élevaient à 50 millions contre une recette de 108 millions.

En 1859, les dépenses se sont élevées à 180 millions, mais la recette a atteint le chiffre de 400 millions de francs.

Le personnel des chemins de fer, celui attaché à l'exploitation et à l'administration, est de 70,000, y compris les administrateurs, les ouvriers, les directeurs et les cantonniers.

#### CHRONIQUE LOCALE.

Le *Moniteur* nous apprend que M. Paul Corbin, ancien substitut à Saumur, vient d'être appelé à remplir les fonctions de procureur impérial près le siège de Bourges.

M. Corbin, en sortant de Saumur, a fait un assez court séjour comme substitut au Mans, et a été appelé aussitôt à diriger le parquet de Mayenne. Il quitte ce siège pour passer dans un autre bien plus important. Cet avancement fait l'éloge du mérite et des qualités de M. Corbin.

Nous n'avions pas voulu jusqu'ici parler d'une réputation qui s'établit dans le monde théâtral et qui est appelée à faire le plus grand honneur à notre pays. Nous craignons ce zèle outré, ces complaisances d'amis imprudents qui, par leur trop pompeux éloges, nuisent plus souvent qu'ils ne rendent service. Mais aujourd'hui le doute semble levé, et les

brillants succès qu'obtient à l'Odéon, à chaque représentation, M<sup>lle</sup> Caroline Duveau, ne nous permettent plus de cacher son nom. Notre compatriote M<sup>lle</sup> Caroline Duveau, sous le pseudonyme de Karoly, s'est fait un nom comme tragédienne qui tiendra, d'après les journaux de Paris, le premier rang après celui de M<sup>lle</sup> Rachel.

M<sup>lle</sup> Duveau interprète les chefs-d'œuvre de Corneille et de Racine. Dernièrement la tragédie de *Cinna* a été jouée au Théâtre-Français et à l'Odéon; le rôle d'Emilie était rempli dans l'un par M<sup>lle</sup> Devoyod, dans l'autre par M<sup>lle</sup> Karoly. Voici le parallèle que le *Siècle*, dans sa revue théâtrale, établit entre ces deux tragédiennes:

« M<sup>lle</sup> Devoyod n'est encore qu'une écolière qui cherche, qui hésite, qui a de beaux moments, mais dont le jeu et la diction n'ont rien de net, rien d'arrêté; M<sup>lle</sup> Karoly est une tragédienne qui sait déjà prendre son assiette dans son rôle. Elle n'est pas irréprochable, assurément, dans le rôle d'Emilie; sa diction dépasse par fois l'exacte mesure; son attitude est parfois outrée; mais ses intentions sont toujours justes, les nuances toujours indiquées.

« M<sup>lle</sup> Devoyod a plus de distinction naturelle, une beauté plus majestueuse; M<sup>lle</sup> Karoly a plus de fierté dans le maintien, plus d'ardeur dans le regard; son geste est plus vrai, plus harmonieux. Elle a plus d'énergie, bien que M<sup>lle</sup> Devoyod n'en manque pas. C'est la scène d'ironie avec Maxime que M<sup>lle</sup> Devoyod dit le mieux. M<sup>lle</sup> Karoly la rend avec plus d'expression encore, mais avec un peu d'exagération. Cependant, combien elles sont loin, l'une et l'autre, de la finesse exquise de Rachel.

« Pour le cinquième acte, la comparaison n'est plus possible entre les deux actrices. M<sup>lle</sup> Devoyod ne reparait plus que comme une pupille prise en faute et amenée par Livie à son tuteur pour être réprimandée. M<sup>lle</sup> Karoly revient, comme il convient à son caractère, revendiquer une part dans la responsabilité de la conjuration dont elle a été l'âme. Elle conserve la fierté de ce mouvement jusqu'à l'instant où, vaincue par la générosité d'Auguste, elle dépose à ses pieds tout son ressentiment.

Et je me rends, seigneur, à ces hautes bontés,  
Je recouvre la vue auprès de leurs clartés,  
Je connais mon forfait qui me semblait justice,  
Et ce que n'avait pu la terreur du supplice,  
Je sens naître en mon âme un repentir puissant,  
Et mon cœur en secret me dit qu'il y consent.

« Tout ce couplet est dit par M<sup>lle</sup> Karoly avec un attendrissement et un repentir qui n'ont jamais été mieux sentis et exprimés par personne, même par Rachel. Les progrès de la nouvelle tragédienne continuent donc; sa voix, dont la rudesse a pu être attaquée, avec raison, commence à se régler; elle ménage mieux ses effets; son énergie, sa puissance sont toujours les mêmes. Sa sensibilité s'accroît; aussi, malgré les attaques passionnées de ses détracteurs, le public la suit avec intérêt. Chacune de ses représentations attire à l'Odéon une affluence inaccoutumée. »

On rappelle aux personnes qui ont obtenu la médaille de Crimée ou celle d'Italie, dit le *Constitutionnel*, qu'elles ne peuvent pas porter un ruban seul. Il faut toujours que le ruban soit accompagné de la médaille. Cette infraction est punie sévèrement, et les médaillés prévenus de n'avoir porté que le ruban s'exposent à passer en police correctionnelle.

Les membres de la Légion d'Honneur et les por-

forent payées; nous acquittâmes aussitôt notre dette envers la vieille usurière, sans songer davantage à notre propre débiteur.

C'était mille francs de moins dans notre escarcelle; mais la *Semillante*, qui nous portait, avait une réputation de marcheuse; nous révisions parts de prises, nous étions pleins de belles espérances, et considérions d'ailleurs comme une sorte de devoir le service que nous avions rendu à Rodolphe Bardan, avec lequel, bien entendu, nous croyions en avoir à jamais fini.

Mais, je vous l'ai déjà dit, l'histoire de cet homme m'a poursuivi par la plus singulière coïncidence d'événements, ainsi que cela doit arriver et arrive si souvent dans la vie maritime, vie de lambeaux qui finissent par se coudre ensemble et faire un tout bigarré comme l'habit d'arlequin.

Une fois en mer, nous eûmes une petite affaire avec une corvette anglaise de même force; le combat se termina sans aucun avantage marqué de part ni d'autre; nous nous séparâmes après avoir réparé nos avaries, nous continuâmes à faire route pour aller croiser sous les Açores, selon nos instructions.

Je ne vous parlerai pas de diverses belles captures que nous fîmes; les débuts de notre campagne furent charmants; le meilleur accord régnait dans l'état-major;

nous attendions deux frégates françaises qui devaient nous rejoindre.

Que n'en disait-on pas? Nous étions dans une position superbe; trois navires réunis feraient merveilles. Nous avions si bien commencé, quoique seuls. Chacun parlait de l'emploi qu'il destinait à ses parts de prises.

— Ma foi! interrompit le commissaire du bâtiment, j'aimerais mieux être en sûreté à Toulon ou à Brest qu'ici à risquer d'être croché par les Anglais.

M. Dublin, tel était le nom de notre agent comptable, aimait à prendre le contre-pied de toutes les questions; beau phraseur, discuteur enragé et très-prolix de sa nature, il prétendait alimenter ainsi les conversations de l'état-major. Quand il était en possession de la parole, il ne la cédait qu'à son corps défendant, c'est-à-dire qu'au moment où ses éclats de voix étaient étouffés par la rumeur générale.

L'affectation du *style matelot* était un de ses travers favoris; on pouvait être sûr que les images du gaillard d'avant abonderaient dans ses discours; et plus il était échauffé, plus il les prodiguait.

Galant homme au fond, mais à genoux devant un paradoxe; du reste, *viveur*, comme on dit aujourd'hui; bon camarade et d'un excellent caractère: voilà son portrait de pied en cap. (La suite au prochain numéro.)

leurs de la médaille militaire ont seuls le droit de porter le ruban sans la croix et sans la médaille.

Pour chronique locale et faits divers: p. 6007.

#### DERNIÈRES NOUVELLES.

M. le comte de Persigny est arrivé à Paris mardi soir, à onze heures. S. Exc. a pris part, mercredi matin, à la délibération du conseil des ministres, présidé par l'Empereur.

Turin, 5 décembre. — Le comte de Syracuse est mort hier, à Pise, d'une attaque d'apoplexie foudroyante.

Les nouvelles de Naples, en date du 3, annoncent que quelques batteries du général Cialdini ont ouvert le feu. La place de Gaëte y répond.

Bombay, 12 novembre. — Des troubles causés par la perception de l'impôt sur le revenu sont imminents. Toutes les affaires sont arrêtées. — Havas.

Imprimerie de P. GODET, rue du Marché-Noir.  
EN VENTE:

Cours d'Art et d'Histoire militaire,  
Par JACQUINOT DE PRESLES, 1 fort vol. in-8°.

Cours d'Équitation militaire,  
2 vol. in-8°.

Abrégé du Cours d'Équitation,  
1 vol. in-8°.

Ces Ouvrages se trouvent également chez M. Javard et chez M. Gauthier, libraires, rue Saint-Jean.

#### VILLE DE SAINT-ETIENNE (LOIRE). COMPAGNIE IMMOBILIÈRE.

La Compagnie immobilière de Saint-Etienne, subrogée par décret impérial, en date du 23 septembre 1858, dans tous les droits et privilèges de l'administration municipale de cette ville, pour la reconstruction des quartiers St-André et des Gands, déclare d'utilité publique par le même décret, émet huit mille obligations de CINQ CENTS FRANCS l'une, avec garantie et affectation hypothécaire sur tous les terrains et immeubles composant et devant composer lesdits quartiers.

Conditions et avantages de la souscription:

1° Les obligations garanties par voie d'affectation hypothécaire sur tous les immeubles de la Compagnie, sont de 500 fr. chacune. Elles sont nominatives ou au porteur, au choix des preneurs;

2° Le versement s'effectue en une seule fois ou par cinquième, de mois en mois, à partir du versement du premier cinquième, qui s'opère soit en souscrivant, soit dans un délai qui ne peut excéder trois mois;

3° L'intérêt à cinq pour cent l'an est payable par semestre, les 15 janvier et 15 juillet de chaque année, soit à Saint-Etienne, au siège de la Compagnie, soit dans les chefs-lieux de département à la caisse des banquiers chargés de la souscription;

4° Le prêteur qui effectue son versement par cinquième n'en touche pas moins l'intérêt à cinq pour cent sur la totalité des 500 fr. à partir du jour du paiement du premier cinquième;

Celui qui effectue en souscrivant les cinq versements mensuels, reçoit immédiatement une bonification de quatre francs seize centimes par chaque obligation de 500 francs;

5° Le remboursement des obligations désignées chaque année par le tirage au sort, s'opère dans un délai de 50 ans à 625 francs, au lieu de 500 francs, taux de l'émission; en sorte qu'il y a un bénéfice de 125 francs par chaque obligation;

6° Les fonds, au fur et à mesure de leur versement, sont employés en constructions, sur des terrains appartenant à la Compagnie immobilière, ce qui élèvera progressivement le gage hypothécaire jusqu'au chiffre approximatif de vingt millions.

La souscription est ouverte dans le département de Maine-et-Loire:

À Angers, chez MM. Blouin et C<sup>ie</sup>, banquiers;  
À Saumur, chez MM. Louvet, Trouillard et C<sup>ie</sup>, banquiers;  
À Doné, chez M. Abraham, banquier;  
À Cholet, chez M. Bontillier-Saint-André, banquier;  
À Chemillé, chez MM. Audiau et C<sup>ie</sup>, banquiers;  
À Bangé, chez M. Rocher, banquier;  
À Beaufort, chez M. Régier, banquier;  
À Segré, chez M. Chasseloup de Châtillon.

#### BOURSE DU 4 DÉCEMBRE.

3 p. 0/0 hausse 13 cent. — Fermé à 70 60.

4 1/2 p. 0/0 hausse 03 cent. — Fermé à 96 33.

#### BOURSE DU 3 DÉCEMBRE.

3 p. 0/0 baisse 20 cent. — Fermé à 70 40.

4 1/2 p. 0/0 baisse 03 cent. — Fermé à 96 30.

P. GODET, propriétaire-gérant.



Etude de M<sup>e</sup> LABICHE, avoué à Saumur, rue de la Petite-Douve, n° 11.

## VENTE

Par suite de saisie immobilière, EN UN SEUL LOT, d'une

### MAISON ET SES DÉPENDANCES

et d'un

### MORCEAU DE TERRE

Le tout situé ville de Vihiers, arrondissement de Saumur, département de Maine-et-Loire.

La publication du cahier des charges a eu lieu le 24 novembre 1860.

L'adjudication aura lieu le samedi 5 janvier 1861, à la barre du tribunal, à midi.

On fait savoir à qui il appartiendra, qu'aux jour, lieu et heure sus indiqués, il sera procédé à l'adjudication publique, au plus offrant et dernier enchérisseur, des biens dont la désignation suit.

#### DÉSIGNATION.

1° UNE MAISON, sise à Vihiers, Grande-Rue, avec ses dépendances, telles que: puits commun au coin d'une ruelle à laquelle la maison a droit, laquelle ruelle joint le jardin de M. Planton et M. Robiquet; latrines dans cette ruelle, dépendant aussi de la maison. Cette maison joint M. Robiquet, la rue et M. Bila; le tout d'une contenance d'environ 93 centiares.

2° Un petit morceau de terre, situé aussi à Vihiers, faubourg Saint-Jean, nommé le Chessoir, contenant environ 4 ares 70 centiares, joignant au nord les héritiers Grémillon et Bila, au levant encore M. Grémillon et M. Gouffier, au couchant le sieur Bernier, et au midi un chemin qui conduit au moulin à eau à M. Grémillon.

#### PROCÉDURE.

Ces immeubles ont été saisis à la requête de dame Adèle-Marie Marguerite Allotte, épouse de M. Edouard Baudry, notaire, demeurant ensemble à Varennes-sous-Montsoreau, et de ce dernier, tant en son nom personnel que pour assister et autoriser son épouse, ayant M<sup>e</sup> Labiche pour avoué; sur le sieur Elie Forget, ancien boucher, et Joséphine Godot, sa femme, demeurant tous deux à Vihiers, par procès-verbal de Buffard, huissier à Vihiers, en date du 9 octobre 1860, visé le même jour par M. le Maire de la ville de Vihiers, et transcrit, après dénonciation aux saisis, au bureau des hypothèques de Saumur, le 17 octobre 1860, volume 17, numéro 43.

Extrait des principales conditions de la vente.

L'acquéreur paiera, dans la huitaine de l'adjudication, entre les mains de l'avoué poursuivant, 15 centimes par franc, en sus des prix d'adjudication, pour faire face aux frais de toutes sortes auxquels l'adjudication donnera lieu; dans le cas où ces 15 centimes ne seraient pas suffisants pour l'acquiescement desdits frais, il sera tenu d'en compléter le montant, mais en déduction de son prix.

Les autres charges et conditions sont consignées au cahier des charges, rédigé par l'avoué poursuivant et déposé au greffe du tribunal civil de première instance de Saumur, où toute personne peut en prendre communication.

#### MISE A PRIX.

Les immeubles dont la désignation précède seront vendus sur la mise à prix de 2,000 francs, fixée par les poursuivants, conformément à la loi, ci . . . . . 2,000 fr.

Il est, en outre, déclaré que tous

ceux du chef desquels il pourrait être pris inscription pour raison d'hypothèques légales, devront requérir cette inscription avant la transcription du jugement d'adjudication.

S'adresser, pour les renseignements: Soit à M<sup>e</sup> LABICHE, avoué poursuivant la vente; soit au greffe du tribunal civil.

Fait et rédigé par l'avoué-licencié soussigné, à Saumur, le 3 décembre 1860.

Signé: LABICHE.

Enregistré à Saumur le 3 décembre 1860, f° 94, c° 2. Reçu un franc et pour décime dix centimes. (584)

Signé: P. VING.

Etudes de M<sup>e</sup> LABICHE, avoué à Saumur, rue de la Petite-Douve, n° 11, et de M<sup>e</sup> DUTERME, notaire, en la même ville.

## VENTE

SUR LICITATION,

Entre majeurs et mineurs,

D'UNE GRANDE ET TRÈS-BELLE

### MAISON

Située à Saumur, rue du Temple, n° 32,

Anciennement habitée par M. le général BUDAN DE RUSSÉ.

L'adjudication aura lieu le dimanche 23 décembre 1860, à midi, en l'étude et par le ministère de M<sup>e</sup> DUTERME, notaire à Saumur, commis à cet effet par le tribunal.

#### DÉSIGNATION.

Une MAISON, située à Saumur, rue du Temple, n° 32, consistant en salon de compagnie, petit salon à côté, salle à manger, office, chambre à côté, vestibule; plusieurs chambres au premier et au second étage; greniers; cuisine sous la salle à manger; cour, remise, écurie et servitudes; joignant au couchant et au midi la maison de M. Guillemard, au nord la maison de M. Gauthier-Lehoux, au couchant M<sup>me</sup> de Gantret, au levant la rue du Temple.

#### MISE A PRIX.

Outre les charges et conditions insérées au cahier des charges, rédigé par ledit M<sup>e</sup> Duterme, et déposé en son étude, la maison sus-désignée sera mise en vente sur la mise à prix de 26,000 francs, fixée par jugement du tribunal civil de première instance de Saumur, en date du 8 novembre 1860, ci . . . . . 26,000 fr.

S'adresser, pour tous autres renseignements:

1° A M<sup>e</sup> DUTERME, notaire à Saumur;

2° A M<sup>e</sup> LABICHE, avoué poursuivant la vente.

Pour extrait.

Signé: LABICHE. (585)

Etude de M<sup>e</sup> BAUDRY, notaire à Varennes.

## VENTE

DE

### MARCHANDISES NEUVES

Autorisée par jugement du tribunal de commerce de Saumur, en date du 3 décembre 1860.

On fait savoir à qui il appartiendra que le dimanche 9 décembre 1860, à midi, et jours suivants, s'il y a lieu, il sera procédé à Varennes-sous-Montsoreau, dans la boutique de la veuve Drussé, par le ministère de M<sup>e</sup> Baudry, notaire à Varennes, à la vente de divers coupons de drap, flanelle, indienne, mérinos, tartan, orléans, coutil, molleton, robes, toile, futaine, calicot, dentelles et de plusieurs autres articles de mercerie et de poterie.

La vente aura lieu au comptant.

Etude de M<sup>e</sup> DENIEAU, notaire à Allonnes.

## VENTE DE MEUBLES,

APRÈS DÉCÈS.

Le dimanche 16 décembre 1860, et jours suivants, s'il y a lieu, il sera procédé, par le ministère de M<sup>e</sup> DENIEAU, notaire, à la vente aux enchères publiques d'une très-grande partie des meubles et effets mobiliers dépendant de la succession de M. BERTHE.

On vendra: Ustensiles de ménage, batterie de cuisine, bois de lits, matelas, couettes et couvertures, flambeaux, pendules, bronzes, chaises, fauteuils, tables, buffet de salon, un bahut antique sculpté et autres meubles.

La vente se fera aux Jouanneaux, commune de Neuillé, dans la maison où est décédé M. Berthe.

On paiera comptant, plus cinq pour cent. (578)

## VENTE MOBILIÈRE

Le dimanche 9 décembre, à midi, et jours suivants, il sera procédé, au domicile de feu M. BOISSIMON, près la Ganaudière, commune de Linières, canton de Noyant, à la vente publique aux enchères de son mobilier consistant: en bons lits garnis, armoires, commodes, secrétaire, tables de travail et de toilette, consoles, glaces, fauteuils, chaises, tables de nuit, linge de lit et de table, porcelaine, cristaux, batterie de cuisine, bibliothèque, tour, outils de tourneur et de menuisier et quantité d'autres bons objets.

On paiera comptant, plus 5 centimes par franc. (581)

## A VENDRE

PAR ADJUDICATION,

En l'étude et par le ministère de M<sup>e</sup> DENIEAU, notaire à Allonnes, Le dimanche 9 décembre 1860, à l'heure de midi,

1° 708 pieds de chêne, dits baliveaux;

2° Et 82 penpliers, épars sur la terre du Bellay.

S'adresser, pour voir ces bois, au régisseur, et pour tous renseignements, à M<sup>e</sup> DENIEAU, notaire. (580)

Etude de M<sup>e</sup> LOISELEUR, notaire à Neuillé.

## A VENDRE

A l'amiable,

UNE BELLE FERME,

Nommée la Ferme

### DES MAZUREAUX,

Située commune de Saint-Philbert-du-Peuple, et par extension commune de Longué, consistant en bâtiments d'habitation et d'exploitation, terres labourables, prés, pâtures et sapinières, le tout en plusieurs parcelles, d'une contenance approximative de 23 hectares 28 ares.

Cette ferme est bien boisée et est d'une division très-facile pour une vente en détail.

Il sera accordé toutes facilités pour les paiements.

S'adresser, pour traiter, audit M<sup>e</sup> LOISELEUR, notaire à Neuillé.

## POMMADE DES CHATELAINES

OU L'HYGIÈNE DU MOYEN-ÂGE.

Cette Pommade est composée de plantes hygiéniques, à base tonique. — Découvert dans un manuscrit, par CHALMIN, ce remède infailible était employé par nos belles châtelaines du moyen-âge pour conserver, jusqu'à l'âge le plus avancé, leurs cheveux d'une beauté remarquable. — Ce produit active avec vigueur la crue des cheveux, leur donne du brillant, de la souplesse, et les empêche de blanchir, en s'en servant journellement. — Prix du pot, 3 fr. — Composé par CHALMIN, chimiste, à Rouen, r. de l'Hôpital, 40. — Dép. dans toutes les villes

A Saumur, chez M. Buzéau et M. Pissot, coiffeurs-parfumeurs; à Baugé, chez M. Chaussepied, coiffeur-parfumeur. (17)

Saumur, imprimerie de P. GODET.

Etude de M<sup>e</sup> TOUCHALEAUME, notaire à Saumur.

## A LOUER

DE SUITE,

MAISON avec COUR, JARDIN et SERVITUDES,

Rue du Port - Cigogne.

S'adresser à M<sup>e</sup> TOUCHALEAUME, notaire à Saumur. (571)

## A LOUER

PRÉSENTEMENT.

Une MAISON joignant le Champ-de-Foire, composée de plusieurs chambres, avec cour et jardin; plus écurie et remise, à la volonté du locataire.

S'adresser à M. GIRARD fils, marchand de bois, place de la Grise.

## A LOUER

Jolie MAISON bourgeoise, Cour, Ecuries et Remise,

Rue des Forges, n° 10. S'adresser à M<sup>e</sup> LEROUX, notaire à Saumur.

M<sup>e</sup> BODIN, avoué à Saumur, de mande un CLERC.

S'adresser au bureau du journal.

On demande à acheter 2 ou 3 bons CHIENS courants, ayant de la taille et bien en chasse, pour le lièvre et le chevreuil. On les voudrait à l'essai.

S'adresser au bureau journal. (562)

## UNE MAISON DE BLANC

Demande un Apprenti.

S'adresser au bureau du journal.

M. SIMON, huissier à Saumur, demande de suite un CLERC. Bons appointements en cas de capacité dans la profession. (533)

Je donne 50,000 francs à qui prouvera que la masse de certificats attestant aux plus incrédules que L'EAU DE LOB, faisant repousser et épaissir les cheveux et qui en arrête la chute sont faux; et 40,000 fr. à qui prouvera l'inefficacité de L'EAU DE LOB, car un million de personnes lui doivent leur nouvelle chevelure. Flaçons à 5 et à 10 fr., avec certificats, chez LÉOPOLD LOB, rue de la Sourdière, 18, à Paris. — Ou expédie contre mandat. (Affranchir). (141)

